

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

OBJET
N°2023-11-8

**Désaffectation d'un bien
et déclassement**

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

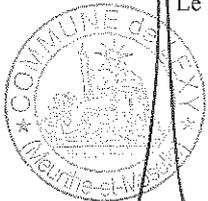
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 20 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 novembre 2023.

Le Maire,



Le Maire explique que la Municipalité a la possibilité de céder à un riverain une parcelle de terrain (type voirie avec bordures et trottoirs), située rue de Sospirolo.

La Commune de LEXY a fait procéder à la division de la parcelle créée et cadastrée n°AD 910 (en deux nouvelles parcelles n°AD 911 et AD 912).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de constater la désaffectation de la parcelle sise rue de Sospirolo, entre le n°14 et le n°16, cadastrée n°AD 911, d'une contenance de 44 m².

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite parcelle, en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E.legalite.com

PRECISE que l'autre parcelle cadastrée n°AD 912 de 14 m², issue de la division, est elle classée dans le domaine public communal.

DECIDE d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gerard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20231116-2023_11_8-0